

Contribution des familles

La contribution des familles permet à l'école d'équilibrer son budget.

Le bon fonctionnement de l'école est assuré grâce :

- Au contrat d'association qui lie l'école à l'état par le biais de la mairie de Saint Mars du Désert ;
- À la contribution des familles ;
- À la solidarité des familles, que ce soit sous forme pécuniaire ou de temps par des actions de bénévolat ;
- Aux ventes et manifestations organisées par les associations.

Nom et prénom du parent responsable _____

Enfant(s) :

Nom _____ Prénom _____ Classe _____

Nom _____ Prénom _____ Classe _____

Nom _____ Prénom _____ Classe _____

Nom _____ Prénom _____ Classe _____

Tarification année scolaire 2025/2026

Comme évoqué dans notre lettre d'information distribuée en début d'année 2025, nous mettons en place la tarification sociale à compter de cette rentrée. Vous trouverez ci-dessous la grille de contribution mensuelle établie et votée lors du Conseil d'Administration. Merci de cocher parmi les trois propositions la case correspondant à votre choix.

☐ Je souhaite bénéficier du tarif adapté à mes ressources

Veuillez fournir le justificatif CAF à votre dossier. *Sans justificatif, la tranche retenue sera la plus élevée.*

☐ Je ne souhaite pas transmettre mon quotient familial, je bénéficierai du tarif le plus élevé
(Sans prise en compte de mes ressources)

☐ Je souhaite soutenir l'école en choisissant un tarif supérieur à ma tranche, j'entoure la contribution choisie.

En plus de ma contribution, je peux faire un don

Exemple : Grâce à une réduction fiscale de 66%*, un don de 50,00 € ne vous coûtera que 17,00 €.

Cette option vous intéresse ? Référez-vous à la procédure de don annexée au dossier.

Prélèvement d'octobre 2025 à juillet 2026

Quotient familial	Contribution mensuelle / enfant
De 100 à 950	33,50 €
De 951 à 1200	37,50 €
De 1201 à 1800	40,00 €
De 1801 à 2100	42,50 €
A partir de 2100	44,50 €

A noter : Le quotient familial et le tarif applicable seront valables pour une année scolaire.

En cas de changement de situation en cours d'année scolaire, vous aurez la possibilité de demander une réévaluation de votre tarif par mail à : secretariat@ecole-stmartin.com.

Un courrier explicatif et un justificatif vous seront alors demandés.

Sur la facture principale apparaîtront : l'assurance scolaire, l'achat des fichiers de lecture CP, les dictionnaires pour les CE1, les fichiers de maths pour les CE/CM, les livres à étudier, les cotisations APEL et UDAPEL.

Une facture de régularisation sera éditée en août. (Sorties scolaires, spectacles...)